

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE POUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2122-18 ;

Considérant qu'en vue d'assurer plus rapidement le règlement des affaires courantes et d'éviter la surcharge inutile des séances, il est permis au Conseil municipal de déléguer à Madame la Maire un certain nombre de compétences ;

Considérant que la liste des décisions pouvant être déléguée est exhaustive et que sur les 29 missions actuellement prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, certaines ne présentent pas d'utilité pour la Commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana - **et 8 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um -

Article 1<sup>er</sup> - Décide de déléguer personnellement à Madame la Maire, pour la durée de son mandat, une partie des attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dans les conditions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

3° De procéder à la réalisation des emprunts, dans les limites fixées par délibération de ce jour, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de passer à cet effet les actes nécessaires :

*Madame la Maire est autorisée à contracter tout emprunt et à effectuer toute opération de réaménagement ou de renégociation de la dette sur les contrats existants en contractant tout emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :*

- à court, moyen ou long terme ;
- libellés en euro ou en devise ;
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

*En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :*

- la faculté de procéder à des droits de tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou de consolidation ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- la faculté de modifier la devise ;
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

*Par ailleurs, Madame la Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.*

*Enfin, conformément à l'article L. 1618-2 autorisant les collectivités locales à déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds propres, il sera chargé de prendre toutes décisions à cet effet.*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation.*

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, en défense et en demande devant toutes les juridictions et à tous les degrés, y compris pour se constituer partie civile au nom de la Ville en matière pénale et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base du montant maximum fixé à 3 000 000 euros ;
- 22° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

24° D'autoriser, au nom de la Ville, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un montant maximum de 50 000 € ;

27° De procéder au dépôt des demandes de permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, de déclarations préalables de travaux et certificats d'urbanismes opérationnel et d'information nécessaires relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article 2 – Dit qu'en cas d'empêchement de Madame la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par les adjoint.es et conseiller.ères municipaux.ales ayant reçu délégations de fonctions et de signature à cet effet.



Pour extrait conforme :  
La Maire,

*Marie Chavanon*  
Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale notamment ses articles ses articles L.123-4 à L.124-9 et R.123-1 à R.123-26 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) ;

Considérant que ce conseil d'administration comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élu.es en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommé.es par la Maire parmi des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune ;

Considérant qu'il est proposé de fixer à huit le nombre de membres élu.es en son sein par le Conseil municipal et, par conséquent, à huit le nombre de membres nommé.es par la Maire parmi les personnes hors Conseil municipal ;

Considérant que les représentant.es du Conseil municipal sont élu.es au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es : Liste conduite par Monsieur Christian Caristan avec Madame Isabelle Dutronc, Monsieur Josselin Aubry, Madame Paule Frachon, Madame Rachida Sadane, Monsieur Philippe Lecomte, Monsieur Antoine Madelin et Monsieur Richard Domsps :

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votant.es .....	35
Bulletins blancs .....	0
Bulletins nuls .....	0
Suffrages exprimés .....	35

Ont obtenu :

Liste conduite par M. Caristan : 35 voix

Résultats du scrutin :

Liste conduite par M. Caristan 8 sièges

Article 1 – Le nombre de membres élu.es au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à huit.

Article 2 - Monsieur Christian Caristan, Madame Isabelle Dutronc, Monsieur Josselin Aubry, Madame Paule Frachon, Madame Rachida Sadane, Monsieur Philippe Lecomte, Monsieur Antoine Madelin et Monsieur Richard Domsps sont désigné.es pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - DÉSIGNATION DE TROIS DÉLÉGUÉ.ES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile (SISID) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité du SISID ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient en leur article 5 que chaque commune doit désigner trois délégué.es ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidats.es :

- Mme Claire Lefebvre
- Mme Brigitte Gautier Tironneau
- M. Benoît Legoedec

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es .....	35
Bulletins nuls .....	0
Bulletins blancs .....	6
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

- Mme Claire Lefebvre..... 29 voix
- Mme Brigitte Gautier Tironneau ..... 29 voix
- M. Benoît Legoedec ..... 29 voix

Article unique : Mesdames Claire Lefebvre, Brigitte Gautier Tironneau et Monsieur Benoît Legoedec sont désigné.es en qualité de délégué.es au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE -  
DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLEANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité syndical du SIGEIF ;

Considérant que les statuts dudit syndicat prévoient en leur article 7 que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire ou son.sa suppléant.e ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Madame Marie Chavanon
- Madame Marie Leclerc-Bruant

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es .....	35
Bulletins nuls .....	0
Bulletins blancs.....	6
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

- Madame Marie Chavanon ..... 29 voix
- Madame Marie Leclerc-Bruant..... 29 voix

Article unique : Madame Marie Chavanon est désigné.e en qualité de délégué.e titulaire et Madame Marie Leclerc-Bruant est désigné.e en qualité de délégué.e suppléant.e au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité syndical du SIFUREP ;

Considérant que les statuts dudit syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire ou son.sa suppléant.e ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Monsieur Christian Caristan
- Madame Rachida Sadane

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es .....	35
Bulletins nuls .....	0
Bulletins blancs .....	6
Suffrages exprimés .....	29
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

- M. Christian Caristan ..... 29 voix
- Mme Rachida Sadane ..... 29 voix

Article unique : Monsieur Christian Caristan est désigné en qualité de délégué titulaire et Madame Rachinda Sadane est désignée en qualité de déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DÉSIGNATION DES MEMBRES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-1 et suivants, L. 1411-2, L.1414-5 et D. 1411-3 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des cinq membres titulaires et cinq membres suppléant.es de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que les représentant.es du Conseil municipal sont élu.es au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire, rapporteure,

1 liste unique est déposée

Monsieur Olivier Guillotin, Monsieur Philippe Lecomte, Monsieur Michel Souillac, Monsieur Kaddour Métir et Madame Jessie Claude en tant que membres titulaires ;  
Madame Annette Perthuis, Monsieur Christian Caristan, Madame Elsa Solvignon, Madame Émilie Legros et Monsieur Philippe Vafiadès en tant que membres suppléant.es ;

A obtenu :

Liste conduite par Monsieur Olivier Guillotin : 35 voix

Article 1 – Monsieur Olivier Guillotin, Monsieur Philippe Lecomte, Monsieur Michel Souillac, Monsieur Kaddour Métir et Madame Jessie Claude sont désigné.es en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Article 2 – Madame Annette Perthuis, Monsieur Christian Caristan, Madame Elsa Solvignon, Madame Émilie Legros et Monsieur Philippe Vafiadès sont désigné.es membres suppléant.es de la commission d'appel d'offres.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Doms.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 et L. 5219-1 II ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération CM2016/04/04 du 1<sup>er</sup> avril 2016 de la Métropole du Grand Paris portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e titulaire et d'un.e délégué.e suppléant.e au sein de la CLECT de la Métropole du Grand Paris ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Monsieur Philippe Pallier
- Monsieur Philippe Lecomte

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Monsieur Philippe Pallier en qualité de délégué titulaire et Monsieur Philippe Lecomte en qualité de délégué suppléant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**EHPAD "SOLEIL D'AUTOMNE" - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANT.ES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 315-6 et R. 315-11 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentant.es au sein du conseil d'administration l'EHPAD "Soleil d'Automne" ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteur,

Sont candidat.es :

- Madame Brigitte Gautier Tironneau
- Monsieur Alain Perrigault

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Madame Brigitte Gautier Tironneau et Monsieur Alain Perrigault en qualité de représentant.es du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite "Soleil d'Automne".

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**ASSOCIATION MISSION LOCALE BIÈVRE-VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code du travail notamment ses articles L. 5314-1 à L. 5314-4 et D. 5314-0 ;

Vu les statuts de la Mission Locale, notamment ses articles 8 et 12 ;

Considérant que la Ville, membre de l'association Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne, est représentée au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration par Madame la Maire et un.e élu.e désigné.e par le Conseil municipal ;

Considérant que du fait du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de désigner l'élu.e représentant la Ville au sein de cet organisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidat :

- Monsieur Kaddour Métir

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Monsieur Kaddour Métir en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DÉSIGNATION DES MEMBRES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1413-1 et L. 2121-33 ;

Vu la délibération n° 2003 - 48 du 27 mars 2003 portant création de la commission consultative des services publics locaux ;

Considérant que la Commune a mis en place une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui dispose de compétences de conseils et de propositions pour l'amélioration des services publics locaux, d'examen des rapports et bilans d'activité des services publics délégués et consultative sur tout projet de délégation de service public ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux.elles membres de cette commission ;

Considérant que compte tenu du domaine restreint d'intervention de la CCSPL, actuellement limité au service public du réseau de chaleur par la géothermie, il est proposé de fixer à 8 le nombre maximal de membres à savoir :

- 4 conseiller.ères municipaux.ales ;
- 2 représentant.es des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie ;
- 2 représentant.es des locataires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie ;

Considérant qu'il est proposé de nommer :

- Madame Saouzanet et Monsieur Nour en qualité de représentant.es des locataires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie ;
- Messieurs Casalis et Maury en qualité de représentants des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie ;

Considérant que les représentant.es du Conseil municipal sont désigné.es dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

Liste de la Majorité

- Monsieur Régis Oberhauser
- Madame Marie Leclerc-Bruant
- Monsieur Olivier Guillotin
- Monsieur Philippe Pallier

Liste de l'Opposition

- Madame Aurélie Million
- Monsieur Antoine Madelin
- Monsieur Philippe Vafiadès
- Madame Jessie Claude

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votant.es .....	35
Bulletins blancs .....	2
Bulletins nuls .....	2
Suffrages exprimés .....	31

Ont obtenu :

Liste conduite par Monsieur Régis Oberhauser : 25 voix  
Liste conduite par Madame Aurélie Million : 6 voix

Résultats du scrutin :

Liste conduite par Monsieur Régis Oberhauser : 3 sièges  
Liste conduite par Madame Aurélie Million : 1 siège

**Article 1** - Monsieur Régis Oberhauser, Madame Marie Leclerc-Bruant, Monsieur Olivier Guillotin et Madame Aurélie Million sont désigné.es en qualité de membres représentant le Conseil municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Article 2** - Madame Anne Saouzanet et Monsieur Zakaria Nour sont désigné.es en qualité de représentant.es des locataires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**Article 3** - Monsieur Robert Casalis et Monsieur Marc Maury sont désigné.es en qualité de représentants des copropriétaires de résidences raccordées au réseau de chaleur par géothermie au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION - DÉSIGNATION D'UN.E DÉLÉGUÉ.E TITULAIRE ET D'UN.E DÉLÉGUÉ.E SUPPLÉANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020  
Affichage : 16/07/2020





Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité du SIPPEREC ;

Considérant que les statuts dudit Syndicat prévoient que chaque commune adhérente doit être représentée par un.e délégué.e titulaire et un.e délégué.e suppléant.e ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Madame Marie Leclerc-Bruant
- Monsieur Julien Baillergeau

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Madame Marie Leclerc-Bruant en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Julien Baillergeau en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**ASSOCIATION VALLÉE AUX RENARDS-ANIMATION - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association Vallée aux Renards-Animation (AVARA) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation ;

Considérant que les statuts de ladite association précisent que sont membres du conseil d'administration la Maire de la ville de Fresnes et un.e élu.e désigné.e par le Conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidate :

- Madame Annette Perthuis

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Madame Annette Perthuis en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE FRESNES - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association Amicale Sportive de Fresnes (A.A.S.F) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de l'élu.e représentant la Commune au sein de l'A.A.S.F ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidat :

- Monsieur Mamadou Dramé

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique - Désigne Monsieur Mamadou Dramé en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'Association Amicale Sportive de Fresnes.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**ASSOCIATION DE PRÉVENTION SOINS ET INSERTION - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Association de Prévention Soins et Insertion (A.P.S.I) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e de l'assemblée communale au sein de l'assemblée générale de l'A.P.S.I ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidat :

- Monsieur Benoît Legoedec

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté =), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Monsieur Benoît Legoedec en qualité de représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'Association de Prévention Soins et Insertion.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**MAISON COMMUNE DES ADDICTIONS DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SANTÉ 94  
OUEST DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020  
Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest (MCATMS) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e délégué.e de l'assemblée communale au sein de la MCATMS ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidate :

- Madame Brigitte Gautier Tironneau

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique – Désigne Madame Brigitte Gautier Tironneau en qualité de représentante de la Ville au sein de la Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es :

- Madame Brigitte Gautier Tironneau
- Monsieur Olivier Guillotin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Madame Brigitte Gautier Tironneau en qualité de représentante titulaire et Monsieur Olivier Guillotin en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des nouveaux.elles représentant.es du Conseil municipal au sein de la SADEV 94 ;

Considérant que les statuts de ladite société prévoient que l'assemblée générale est composée de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, et que chaque collectivité y est représentée par un.e délégué.e ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Est candidate :

- Madame Marie Chavanon

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - **et 6 contre** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique - Désigne Madame Marie Chavanon en qualité de déléguée de la Commune au sein de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT.ES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 2121-33 ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 225-1 et suivants ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes (SEMAF) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du conseil d'administration de la SEMAF ;

Considérant que les statuts de ladite société prévoient que le nombre de sièges au conseil d'administration est fixé à onze, dont sept pour la Commune, ce nombre étant proportionnel au capital détenu, soit 61 % ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidat.es : Madame la Maire, Madame Marie Leclerc-Bruant, Monsieur Régis Oberhauser, Monsieur Kaddour Métir, Monsieur Philippe Pallier et Madame Cécilia Vala, Monsieur Antoine Madelin et Monsieur Jean-Jacques Um ;

Ont obtenu :

- Madame la Maire, Madame Marie Leclerc-Bruant, Monsieur Régis Oberhauser, Monsieur Kaddour Métir, Monsieur Philippe Pallier et Madame Cécilia Vala : **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **6 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude – **et 2 voix contre** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um ;

- Monsieur Antoine Madelin : **6 voix pour** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - **27 abstentions** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **et 2 voix contre** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um ;

Monsieur Jean-Jacques Um : **4 voix pour** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (représenté) – **4 abstentions** – Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude - **et 27 contre** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana ;

Article unique - Madame Marie Chavanon, Madame Marie Leclerc-Bruant, Monsieur Régis Oberhauser, Monsieur Kaddour Métir, Monsieur Philippe Pallier, Madame Cécilia Vala et Monsieur Antoine Madelin sont désigné.es en qualité d'administrateurs.trices de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Fresnes

Pour extrait conforme :

La Maire,

Marie CHAVANON



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN - DÉSIGNATION D'UN.E REPRÉSENTANT.E TITULAIRE ET D'UN.E REPRÉSENTANT.E SUPPLÉANT.E****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020  
Affichage : 16/07/2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu les statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un.e représentant.e titulaire et d'un.e représentant.e suppléant.e au sein du GIP Maximilien ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Sont candidats :

- Monsieur Philippe Lecomte
- Monsieur Michel Souillac

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique : Désigne Monsieur Philippe Lecomte en qualité de représentant titulaire et Monsieur Michel Souillac en qualité de représentant suppléant la Commune au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2019****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020  
Affichage : 16/07/2020



Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2019 annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal ;

Considérant le bilan ci-annexé détaille les principales caractéristiques des acquisitions et cessions foncières réalisées par la ville au cours de l'année 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique - Approuve le bilan des acquisitions et cession foncières 2019 qui sera annexé au prochain compte administratif.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**BUDGET – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et D. 2343-1 et suivants ;

*Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, notamment son article 4 VII ;*

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 transmis par le comptable du Trésor public le 6 mai 2020 ci-annexé ;

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2019, établi par le comptable du Trésor public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur, représenté par la Maire, et du comptable, représenté par le Trésorier a été transmis à Madame la Maire le 6 mai 2020 ;

Considérant que les écritures comptables sont rigoureusement identiques à celles du compte administratif à la clôture de l'exercice budgétaire 2019 ;

Considérant que le compte de gestion doit être arrêté et soumis pour adoption à l'assemblée délibérante de la collectivité ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **et 8 abstentions** - M. Richard Doms, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Article 1<sup>er</sup> – Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le comptable du Trésor public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Article 2 – Adopte le compte de gestion au titre de l'exercice 2019.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

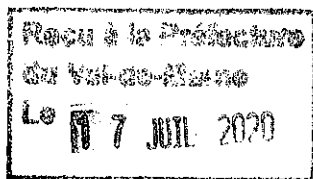
**BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



AFFICHE le 6 JUIL 2020

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 4 ;

Vu la délibération n° 2019-28 du 21 février 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-146 du 21 novembre 2019 relative à la modification de l'affectation des résultats 2018 ;

Vu la délibération n° 2019-147 du 21 novembre 2019 relative à l'approbation de la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération de ce jour relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Considérant que le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Considérant que les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un compte administratif représentant l'enregistrement définitif des recettes et des dépenses réellement constatées sur l'année budgétaire de l'année écoulée ;

Considérant que le compte administratif doit être adopté obligatoirement chaque année par le Conseil municipal avant le 30 juin de l'année N+1, mais que cette échéance a été prolongée au 31 juillet 2020 par l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2019 peut se résumer ainsi qu'il suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	41 630 733,06	45 287 845,72
	section d'investissement	9 252 493,76	10 112 823,59
Reports de l'exercice n-1	section de fonctionnement		109 891,01
	section d'investissement	2 234 294,25	
Total		53 117 521,07	55 510 560,32
Restes à réaliser	section d'investissement	3 248 679,19	2 970 750,25
Résultat cumulé	section de fonctionnement	41 630 733,06	45 397 736,73
	section d'investissement	11 486 788,01	10 112 823,59
	Total cumulé	56 366 200,26	58 481 310,57

Considérant que le compte administratif correspond au compte de gestion tenu et élaboré par le comptable du Trésor et approuvé ce jour par la présente Assemblée ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,



**Par 26 voix pour** - M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **2 abstentions** - Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **et 6 voix contre** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article 1er - Donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Article 2 - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.



Article 4 - Vote, arrête et affecte les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Dit que l'excédent de 3 767 003,67 euros figurant à la section de fonctionnement est repris au budget primitif de l'exercice 2020 et affecté ainsi qu'il suit :

- La somme de 1 651 893,86 euros à l'article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde, soit 2 115 110,31 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de faire face à de nouvelles charges de fonctionnement.

Article 6 - Dit que le déficit de la section d'investissement de 1 373 964,42 euros est repris à l'article 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Maire AVANON   


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2019 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domps.

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2531-16 ;

Considérant que le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines de cette région, supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes ;

Considérant que la ville de Fresnes, éligible en 2019 au FSRIF, a bénéficié, au cours de cet exercice, d'une dotation de 862 118 euros ;

Considérant que doit être présenté au Conseil municipal un rapport retraçant l'exécution des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les modalités de leur financement ;

Considérant que ces opérations et actions figurant sur ce rapport ont toutes atteint cet objectif ;

Considérant que la balance générale de l'utilisation de la dotation FSRIF 2019 se présente pour chaque section comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
545 000,00 €	317 118,00	862 118,00 €

Considérant que la somme de 862 118 euros a permis de compléter le financement des opérations suivantes ;

	Montant global	Dont FSRIF	Pourcentage
Subvention à la Maison des jeunes et de la culture	330 000 €	230 000 €	69,70 %
Subvention à l'association Vallée-aux-Renards- Animation	220 000 €	150 000 €	68,18 %
Subvention à l'association Amicale Sportive de Fresnes	176 000 €	120 000 €	68,18 %
Subvention à l'association L'AFADAR	68 000 €	45 000 €	66,18 %
Réfection des sanitaires dans les écoles Les Capucines, Jean Monnet, Louis Pasteur et Emile Roux	460 832,71 €	317 118 €	68,81 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article unique – Prend acte du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2019****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020  
Affichage : 16/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de ce jour par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Vu le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2019 ;

Considérant que la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservées par l'Etat aux communes en difficulté ;

Considérant que la ville de Fresnes a bénéficié, au titre de la DSU, au cours de l'exercice 2019, d'une dotation de 375 340 euros ;

Considérant que si l'obligation de présenter au Conseil municipal un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises a été supprimée par l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le maintien de cette présentation se justifie dans une volonté de transparence de l'utilisation des deniers publics ;

Considérant que les opérations et actions figurant sur ce rapport ont toutes pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de la ville de Fresnes ;

Considérant qu'en matière d'équipement et d'aménagement urbain, doivent figurer les efforts financiers fournis :

- Pour les travaux dans la Ville (aménagement, voirie, éclairage public, espaces verts, environnement, sécurité routière) ;
- Pour les travaux de rénovation et de sécurité dans les écoles, les équipements sportifs, culturels et sociaux ;
- Pour les travaux de réhabilitation des quartiers et rénovation des logements ;

Considérant qu'en matière de d'accompagnement social, d'actions de prévention de la délinquance ou menées dans le cadre de la politique de la ville, doivent être évoquées les actions menées au titre de :

- De l'insertion sociale et professionnelle ;
- De l'emploi ;
- De la prévention de la délinquance et de la sécurité ;
- Des subventions aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale... ;
- Des actions d'animation culturelle et sportive pour la jeunesse ;

Considérant que la balance générale de l'utilisation de cette dotation se présente pour chaque section comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
195 340 €	180 000 €	375 340 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, – **et 8 abstentions** - M. Richard Domsps, Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Article unique – Prend acte du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2019.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 10 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps.

---

Madame Estelle Leyssenne est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200710-2020-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 16/07/2020





Vu l'article 4-VIII de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 (ROB) ci-annexé ;

Considérant que les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB) qui doit comporter en outre la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, et d'en débattre ;

Considérant qu'exceptionnellement, pour l'exercice 2020, le débat d'orientations budgétaires peut se tenir au cours de la même séance que celle du budget primitif ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**Par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um – **2 abstentions** - M. Richard Domps, M. Philippe Vafiadès (représenté) - **et 4 voix contre** - Muriel Éthève (représentée), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude.

Article unique - Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2020.

Pour extrait conforme :  
La Maire,

Marie CHAVANON